

DECLARATION D'ACCIDENT DE TRAJET

Article 37-2 du décret 87-602 du 30 juillet 1987

I – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LA VICTIME

Coordonnées de la collectivité employeur

Collectivité ou établissement :

Adresse :

.....

.....

Dossier suivi par :

Téléphone : Courriel :

Renseignements concernant la victime

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Courriel :

Statut et métier de la victime

Stagiaire titulaire

Catégorie : A B C

Corps : Grade :

Temps complet Temps non complet > 28h

Temps partiel : %

Métier / Fonction :

Activité habituelle :

Bureau Atelier / terrain Petite enfance Personnel de soins

Cuisine Autre :

Description de l'accident de trajet

Activité de la victime lors de l'accident (*nature du trajet effectué et lien avec le travail*) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nature de l'accident (*ex : chute, collision...*) et description précise des circonstances de sa survenance :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Objet(s) éventuel (s) dont le contact a blessé la victime :

.....

S'il s'agit d'un accident de la circulation, établir ci-dessous un plan aussi précis que possible (préciser le lieu de départ et le lieu d'arrivée, trajet habituel effectué (si différent), endroit exact où s'est produit l'accident (chaussée, trottoir, parties privatives, parties collectives, espace public) :

Témoins : oui non

Si oui : Nom, prénom, qualité *(et adresse si extérieurs à la collectivité)* :

1/.....

.....

2/.....

.....

3/.....

.....

Accident causé par un tiers : oui non

Si oui : Tiers inconnu Tiers connu

Nom, prénom et adresse du tiers :

.....

Société d'assurance du tiers :

Pièce à joindre obligatoirement

Certificat médical

Pièces utiles à l'instruction du dossier pouvant être jointe à la déclaration d'accident

Témoignages écrits

Rapport de police / de gendarmerie / des pompiers

Ordre de mission/convocation

Photos

Plan du trajet précisant les lieux de départ et d'arrivée, l'itinéraire habituel, endroit exact de l'accident (chaussée, trottoir, parties communes, parties privatives, espace public)

Bulletin d'hospitalisation

Ordonnances médicales (sous pli confidentiel)

Autres (à préciser) :

Conséquences de l'accident

(indiquez les conséquences que vous souhaitez porter à la connaissance de l'autorité territoriale)

Nature des lésions médicalement constatées :

Plaie et blessure

Fracture

Luxation, entorse, foulure

Amputation

Commotion, traumatisme

Brûlure, gelure

Empoisonnement, infection

Asphyxie, noyade

Choc

Effets de température, de lumière, de radiations

Effet de bruit, de vibration, de pression

Blessures multiples

Autres (préciser) :

.....

Siège des lésions (préciser le ou les membres atteints) :

.....

Joindre **obligatoirement** le certificat médical initial (même sans arrêt de travail) ainsi que toute autre pièce de nature à étayer la matérialité des faits et de ses conséquences. Les documents médicaux doivent être transmis sous pli confidentiel

Signature de l'agent :

III – ENQUETE ADMINISTRATIVE DE L’AUTORITE TERRITORIALE

Dans le cadre d’un accident de trajet la présomption d’imputabilité ne s’applique pas. L’agent ou ses ayants droits en apportent la preuve de l’imputabilité au service ou l’enquête administrative réunit les éléments suffisants pour reconnaître l’imputabilité.

Pièces fournies par la victime et la DRH

- Certificat médical** (obligatoire, même sans prescription d’arrêt de travail)
- Plan du trajet précisant les lieux de départ et d’arrivée, l’itinéraire habituel, endroit exact de l’accident (chaussée, trottoir, parties communes, parties privatives, espace public)
- Constat amiable
- Avis du médecin agréé (si expertise)
- Témoignages écrits
- Rapport de police / de gendarmerie / des pompiers
- Ordre de mission/convocation
- Photos
- Bulletin d’hospitalisation
- Ordonnances médicales
- Autres (à préciser) :

Trajet habituel de l’agent entre son domicile et son lieu de travail :

Trajet habituel entre son lieu de travail et son lieu de restauration :

L’accident est-il survenu sur le trajet habituel de l’agent entre le lieu où s’accomplit son service et sa résidence ou son lieu de restauration ? oui non

- L’agent a-t-il effectué un détour ? oui non

○ Si oui, le détour était-il rendu nécessaire par des nécessités de la vie courante ? oui non

Raisons du détour :

Horaires normaux du trajet domicile / lieu de travail ou lieu de travail/lieu de restauration :

- L’accident est-il survenu aux horaires normaux du trajet et pendant la durée normale pour effectuer ce trajet ? oui non

○ Si non, pourquoi ?

L’accident a-t-il été causé par une faute personnelle ? oui non

○ Si oui, laquelle ?

L’accident a-t-il été causé par une particulière pouvant détacher l’accident du service, ou par une nécessité de la vie courante de nature à détacher l’accident du service ? oui non

○ Si oui, laquelle ?

IV - DECISION DE L'AUTORITE TERRITORIALE

- Accident imputable au service Accident non imputable au service Saisine conseil médical en formation plénière

Motivations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Signature de l'autorité territoriale :

IMPORTANT : en application de l'article 37-4 du décret du 30 juillet 1987, l'autorité territoriale peut solliciter une expertise auprès d'un médecin agréé. Cette expertise est vivement recommandée toutes les fois où elle est de nature à favoriser la bonne instruction du dossier, et à éclairer utilement chacun des intervenants dans leur appréciation du cas présenté.